

## Le Menec

Situé un peu au nord du bourg, le Menec possède le plus important alignement mégalithique de CARNAC. Plus de mille menhirs sont disposés sur onze files de 1200 mètres de long, leur taille s'élevant d'est en ouest. Cette extrémité comprend en plus un cromlech de 70 autres pierres. C'est au milieu d'entre elles, participant parfois à la clôture des jardins, que s'est bâti le village. Deux familles d'ancêtres ont vécu ici en bons voisins : les TOUMELIN et les CARADEC, sans parenté connue à ce jour. Les HURTAULT y ont possédé des terres d'héritages.

La famille LE TOUMELIN est bien implantée au Menec au 17<sup>e</sup> siècle. Avec les SYLVESTRE, elle y possède deux tenues à domaine congéable sous les héritiers Kerallic et Roguedas-Kerderff, cette dernière s'étendant sur six hectares. Elle y possède aussi des terres d'héritages. Guillaume LE TOUMELIN (n°3690), né vers 1590, a au moins deux enfants :

- Julienne. Elle épouse vers 1640 Maurice HERVE (n°1844-1845), originaire de Kerogel en CARNAC ou du bourg de PLOEMEL, villages où il possède des biens. Du couple, cinq enfants parviennent à l'âge adulte, dont Julien HERVE né vers 1656 (n°922). Le 11 janvier 1670, Maurice meurt à l'âge d'environ 50 ans, laissant à sa veuve quatre mineurs. Une fille aînée est déjà mariée à François KERGOSIEN et réside hors de Carnac. La seconde, Perrine âgée de 20 ans, est mariée dans l'année à Pierre RIEUX.
- Julien, marié vers 1645 à Yvonne SONNIC.

B5547 - Largouet /s Auray - 07/02/1670

Décret de tutelle

Recherche d'un tuteur pour les 4 enfants mineurs de Martin [sic] HERVE x Julienne THOUMELIN du Menec en CARNAC, prénommés Perrine 20 ans, Hélène 18 ans, Julien 14 ans et Jean 9 ans.

Témoins

1- François LE MOING, frère utérin du père, [etc...].

Ils nomment pour tuteur...

Le 2 octobre 1673, Guillaume LE TOUMELIN vend pour 890L à Jean CARADEC (n°754) tous les édifices d'une tenue au Menec sous le procureur du roi (voir plus loin aux CARADEC), mais il reste vivre dans le village, où il conserve vraisemblablement d'autres biens. En janvier 1676, il marie son petit-fils Julien HERVE avec Isabelle LE GLOUAHEC (n°922-923), originaire de Couetcougam. Les deux conjoints étant mineurs et orphelins de père, le mariage est doublement décrété de justice à Largouet.

B5547 - Largouet /s Auray - 27/01/1676

Décret de mariage

Julien HERVE 19 ans f. + Maurice et Julienne LE TOUMELIN du Menec en CARNAC,  
& Isabeau LE GLOUAHEC f. + François et Jeanne COLLET de Couetcougam CARNAC.

Témoins

1- Julienne LE TOUMELIN du Menec en CARNAC, mère.

2- Guillaume LE TOUMELIN du Menec en CARNAC, aï eul maternel.

3- François LE MOING etc...

NDLR: voir le second décret de mariage à Couetcougam.

Guillaume LE TOUMELIN meurt le 16 janvier 1679, sans doute octogénaire. Sa fille Julienne rejoint alors le village de Kerogel avec ses enfants dont Julien HERVE. Son fils Julien serait mort fin 1679, mais de son mariage avec Yvonne SONNIC, il a trois enfants :

- Pierre né début mars 1649, filleul d'autre Pierre et de Julienne LE TOUMELIN. Il épouse vers 1674 Julienne LE GLOUAHEC (sœur aînée d'Isabelle) de Couetcougam.
- Françoise née vers 1652, mariée en février 1671 à Philippe SYVESTRE, qui serait aussi originaire du Menec. Lui serait décédé en janvier 1700, elle en janvier 1716. Ils ont au moins sept enfants, qui sont notamment filleuls de Julien HERVE, Guillaume (en 1677), Julien, Julienne, Jeanne LE TOUMELIN...
- Julienne née en mai 1659, mariée en février 1681 à Julien LE GLOUAHEC, neveu de Julienne et Isabelle et héritier de l'exploitation de Couetcougam, où le couple s'installe.

Pierre LE TOUMELIN prend donc la succession de son grand-père. Il est mentionné dans le terrier royal en 1683 aux côtés de Christophe SYLVESTRE (père de Philippe ?). En 1717, il travaille toujours son exploitation à domaine congéable sous alors le seigneur de Kerambourg et le sieur Le Hellec, et en partie lui appartenant en propre. Au nom de sa femme, il possède d'autres héritages à Couetcougam estimés à 36L et baillés à sa sœur Julienne LE TOUMELIN. Au Menec, les édifices sont eux estimés à 1262L, les meubles à 240L et les modestes héritages à 36L. Comme Pierre est aussi créancier de 180L en actes, il possède donc un patrimoine total de plus de 1750L.

PI526 f°1 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Largouet - 22/03/1683

Déclaration

Madeleine de CASTILLE, veuve de Nicolas FOUQUET, vicomte de Vaux, surintendant des finances, déclare posséder sous le fief du roi le comté de Largouet, dont dépend :

Description f°28v

- Une tenue au Menec sous les héritiers Querallie possédée par Pierre THOUMELIN, Christophe SYLVESTRE, à rente d'1 perrée d'avoine et une poule.
- Une autre sous les héritiers Roguedas Querderf possédée par les mêmes à rente d'1 perrée d'avoine et une poule, de la contenance de 12 jx.
- Une autre en propre aux mêmes THOUMELIN et SYLVESTRE par acquêt de Coet Cralan à rente de 2 censées de froment et seigle, et 2 deniers.
- Autres héritages à la veuve Guillaume THOUMELIN.

Pierre LE TOUMELIN et Philippe SYLVESTRE prêtent plusieurs sommes d'argent :

- Au voisin Pierre HURTAULT 45L le 16 novembre 1699, puis 48L le 2 janvier 1703.
- A leur sœur Julienne LE TOUMELIN 58L 2s 6d le 28 mars 1703, puis 69L le 22 avril 1715. Pour cette seconde obligation, Pierre est le seul prêteur. Les deux sommes sont remboursées le 10 juin 1718 aux héritiers (voir à Couetcougam).

En 1681, Pierre est l'un des cautionnaires de Julien HERVE qui emprunte 120L à Jean CARADEC du Menec (voir plus loin). En 1705, il est choisit curateur par son neveu Jean HERVE, fils de Julien, de Kerogel. De son mariage avec Julienne LE GLOUAHEC, qui serait décédée fin 1702, il a trois enfants viables :

- Julienne, née en mars 1680, filleule d'autre Julienne LE TOUMELIN (sa tante ?). Elle épouse le 31 mai 1701 Mathurin LE LAMER, pêcheur de St Colomban, qui se noie en avril 1710. Elle meurt deux ans plus tard en octobre 1712. La tutelle de leurs enfants mineurs revient à l'oncle François LE TOUMELIN (ci-dessous).
- François, né fin 1682. Il épouse le 21 février 1702 Marie LE ROUZIC, avec contrat de mariage.
- Armelle, née en février 1685. En présence de son père, elle épouse en premières noces Vincent KERGOSIEN. Veuve en 1710, elle rejoint son second époux Jérôme MADEC au Cosquer en PLOUHARNEL.

Le 14 juin 1717, François LE TOUMELIN prend la succession de l'exploitation du Menec. Pour cela, il doit verser des rentes de 39L, nourrir et loger son père, qui alors est âgé de 67 ans et ne meurt qu'en juillet 1724. Il règle aussi les sommes dues à ses co-héritiers jusqu'en 1731 pour une somme totale de 1057L, sans compter un reliquat de compte de tutelle de 435L.

6E1664 - Minutes Jacques AUTHUEIL - 14/06/1717

Témoins

- Pierre THOUMELIN, veuf de Julienne LE GLOUAHEC.
  - François THOUMELIN x Marie LE ROUZIC, en son nom et comme tuteur des enfants mineurs des feux Mathurin LE LAMER et Julienne THOUMELIN la jeune.
  - Ambroise PAISEL.
  - Pierre HURTAULT, les quatre demeurant ensemble au Menec en CARNAC.
  - Autre Julienne THOUMELIN veuve de Julien LE GLOUAHEC, de Couetcougam en CARNAC.
  - Jérôme MADEC x Armelle THOUMELIN du Cosquer en PLOUHARNEL.
- Les dits François, Armelle et feu Julienne THOUMELIN enfants de Pierre et Julienne LE GLOUAHEC.

Biens

- Le tout des édifices sur le fond d'une tenue au Menec, où demeurent lesdits Pierre et François THOUMELIN, à domaine congéable sous le seigneur président de KERAMBOURG de ROBIEN, le sieur LE HELLEC et consorts, la levée ensemencée aux terres d'icelle la présente année, ensemble les meubles morts et mouvants consistants en linge, langes,

étains, airain, bois, charrette, charrue et bestiaux. Ces biens acquis au temps de la communauté entre Pierre THOUMELIN et femme, appartiennent pour moitié audit Pierre et autre moitié tiers par tiers à ses enfants.

- Héritages en fond et édifices au Menec dont dépend portion de logement, relevant du fief de Largouet. Ils sont jouis par main. Ils proviennent du chef de Pierre THOUMELIN.

- Héritages en fond et édifices à Couetcougam en CARNAC, relevant du fief de Largouet, avec portion de logement. Ils sont jouis par Julienne THOUMELIN pour payer de ferme annuelle 2 truellées 1/2 de seigle et 2 truellées de froment. Ils proviennent du chef de feu Julienne LE GLOUAHEC et appartiennent tiers par tiers à ses enfants.

Subrogation d'édifices, meubles et héritages.

Pierre THOUMELIN vend ses biens par subrogation à son fils François pour 787L 10s, dont :

- 631L 10s pour moitié des édifices du Menec et de la levée en terre.

- 120L pour les meubles du ménage.

- 36L pour les héritages du Menec.

François THOUMELIN paiera les intérêts au denier vingt, soit 39L 7s 6d, nourrira et logera ledit Pierre THOUMELIN, sain et malade de vivres ordinaires de la maison, et au cas où ce dernier souhaiterait aucune chose extraordinaire, ses enfants y contribueront ainsi qu'ils sont fondés. Dans les deux ans suivant le décès de son père, François paiera aux dits MADEC et à ses mineurs, chacun leur tiers de la somme qui est 262L 10s sans intérêts pendant les deux ans, avec par la suit au denier vingt.

Les MADEC vendent par subrogation à François THOUMELIN pour 250L 10s leur tiers des édifices de la tenue du Menec estimés à 210L 10s avec la levée en terre, et les meubles du ménage estimés à 45L. Comme les héritages de Couetcougam ne peuvent être partagés vu leur modicité, ils vendent aussi par licitation à François THOUMELIN leur tiers pour 12L. François THOUMELIN promet de payer la somme totale de 262L 10s sans intérêt d'ici le 15/11/1717, avec au denier vingt au delà.

Subrogation d'actes

Pierre THOUMELIN cède aussi par subrogation à son fils François la somme 180L en actes, dont :

- 23L lui du par les enfants des défunts Mathurin LE LAMER et femme pour les vacations de scellés, tutelle et inventaire fait après le décès dudit LE LAMER à requête de sa veuve Julienne THOUMELIN par la juridiction de Largouet les 10, 21 et 26/04/1710.

- 75L 16s 3d revenant à Pierre THOUMELIN pour sa moitié de 151L 2s 6d contenu en trois actes obligatoires des 19/11/1699 portant 45L consenti audit Pierre et à Philippe SILVESTRE, du 02/01/1703 de 48L consenti aussi bien que le premier ci-dessus par ledit Pierre HURTAULT audit Pierre et Françoise THOUMELIN veuve, et le 28/03/1703 audit Pierre et Françoise THOUMELIN par Julien LE GLOUAHEC x Julienne THOUMELIN portant 58L 2s 6d et 5s marqué avoir été payé pour reste de façon par ledit THOUMELIN. Ces trois actes sont côtés A, B et C en l'inventaire du 03/12/1712 par la juridiction de Largouet à requête de François THOUMELIN, tuteur des enfants mineurs des défunts LE LAMER, des biens qui revenaient aux mineurs de la succession de feu Julienne LE GLOUAHEC leur aï eule.

- 69L porté en l'acte obligatoire du 22/04/1715 consenti audit Pierre THOUMELIN par ladite Julienne THOUMELIN, veuve de Julien LE GLOUAHEC.

- 12L 3s 9d à prendre des 55L dus audit Pierre THOUMELIN par ledit Ambroise PAISEL pour ancien prêt.

Cette subrogation est faite en faveur d'une dette de Pierre THOUMELIN envers son fils pour les loyers dus suite au contrat de mariage, dont quittance mutuelle.

Par ailleurs, François THOUMELIN reconnaît avoir été payé par son père pour 4 années du bail de ses mineurs à raison de 2 truellées de froment par an.

Quittance jointe du 10/06/1718

Jérôme MADEC et femme du Cosquer en PLOUHARNEL reçoivent de François THOUMELIN du Menec en CARNAC la somme 270L 1s 3d, dont 262L 10s de principal et 7L 11s 3d d'intérêts suite à la subrogation du 14/06/1717 pour la succession de leur mère Julienne LE GLOUAHEC, dont quittance sauf en ce qui concerne la succession de leur père Pierre THOUMELIN. Ils emploieront la somme à payer Joseph MADEC, frère de Jérôme.

Quittance jointe du 07/11/1727

Jérôme MADEC et femme du Cosquer en PLOUHARNEL reçoivent de François THOUMELIN du Menec en CARNAC la somme de 120L. De plus, ils ont reçu depuis quelques jours du même celle de 142L 10s, faisant ensemble 262L 10s pour pareille somme due de la succession de Pierre THOUMELIN, sans intérêts, dont quittance. Ils emploieront la somme à payer Joseph MADEC, fils dudit Jérôme de son premier mariage avec Louise LOGEO.

Quittance jointe du 21/05/1731

Colomban LE LAMER, majeur de plus de 25 ans de St Colomban autrement Grand Légenèse en CARNAC, Jean LE ROUZIC x Françoise LE LAMER, les dits LE LAMER enfants des défunts Mathurin et Julienne THOUMELIN, Jacques LE ROUZIC père dudit Jean, les deux demeurant audit Kerlearec en CARNAC et François THOUMELIN x Marie LE ROUZIC du Menec en CARNAC reconnaissent qu'après le décès de Mathurin LE LAMER au Grand Légenèse, la dite Julienne THOUMELIN fut instituée tutrice le 21/04/1710. Après le décès de celle-ci, François THOUMELIN fut institué tuteur à son tour le 14/11/1712. Il fit procéder par la juridiction de Largouet à l'inventaire et vente de meubles après les décès des dits parents, d'Olivier LE LAMER aï eul paternel, et Julienne LE GLOUAHEC aï eule maternelle les 03 et 04/12/1712, ayant touché le produit de la vente et reçu le revenu des immeubles. Lors du décès de Denise BERNARD, aï eule paternelle des mineurs, il fit aussi procéder à l'inventaire et vente des meubles les 1er et 02/03/1721. Pour éviter d'être assigner en justice par les LAMER et engendrer des frais, il rend compte de sa tutelle. Il doit 435L pour toute dette et reliquat. De plus, par l'acte de subrogation du 14/06/1717, il doit deux sommes de 262L 10s, faisant ensemble 525L et qui joints aux 435L, font 960L qui sont payés immédiatement aux dits Colomban et Françoise LE LAMER, dont quittance.

Carnac

-oOo-

Résidant habituellement à Kerlan, Henri HURTAULT (n°1354) possède des héritages au Menec, sous le fief du comté de Largouet. Il ne travaille pas directement les terres, mais les afferment à un parent, Pierre HURTAULT. En mars 1709, ses petits-enfants, dont Gilles LE PORT (n°338) du Bourgerel, vendent les biens à Pierre LE DANTEC pour 209L.

6E2286 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 04/03/1709

Témoins

- Gilles LE PORT, fils de + Marie HURTAULT de son premier mariage, du Bourgerel en CARNAC.
- Jean BERNARD de Kercadoret Langle en LOCMARIAQUER.
- Pierre BOULLO x Marie BERNARD de St Colomban en CARNAC.
- Vincent BELLEGO x Jeanne BERNARD de Kerarnault en PLOUHARNEL.

Les dits BERNARD frère et sœurs et enfants de Marie HURTAULT de son second mariage avec Bertrand BERNARD.

- Pierre BERNARD de Penhouet en CARNAC pour lui et comme tuteur de Pierre GUEGAN son neveu fils de François GUEGAN et + Marie BERNARD sa sœur, les dits BERNARD enfants de Jacqueline HURTAULT et Mathurin BERNARD.
- Mathurin DAVY de Couetcougam en CARNAC pour lui et Julien DAVY son frère âgé de moins de 25 ans, enfants et héritiers de Françoise HURTAULT et Joseph DAVY.

Les dites Marie, Jacqueline et Françoise HURTAULT sœurs germaines et enfants de Henry HURTAULT.

Biens

Une tenue distincte et séparée en fonds et édifices au village et appartenances du Menec en CARNAC, dont jouit comme fermier Pierre HURTAULT, et relevant prochainement du fief du comté de Largouet sous Auray, appartenant à Henry HURTAULT.

Vente d'héritages

Les parties vendent pour 209L les dits biens à Pierre LE DANTEC du Menec en CARNAC. La somme est payée immédiatement et partagée comme est fondé chaque héritier [sans précision].

-oOo-

Jean CARADEC (n°754) et Jacqueline CORITON se marient vers 1665. Le couple a moins trois fils, dont seul Julien semble parvenir à l'âge adulte. Jacqueline CORITON meurt le 9 septembre 1670. Un inventaire des biens est alors effectué le 19 mars suivant. Le 27 février 1672, Jean épouse en secondes noces Hélène MICHEL (n°755). Peu après, le 2 octobre 1673, il acquiert pour 890L de Guillaume LE TOUMELIN (n°3690) le tout des édifices de la tenue du Menec à domaine congéable sous Jean David PEZRON, seigneur de Penlan, procureur du roi à Auray. La somme est entièrement payée en novembre suivant. Une nouveauté de 60L doit aussi être payée au propriétaire foncier. La famille reste en bon terme avec ses voisins puisqu'une Julienne et une Françoise LE TOUMELIN sont marraines de deux enfants, Pierre LE TOUMELIN est témoin de diverses procédures. Tous les enfants d'Hélène MICHEL naissent donc au Menec, à l'exception peut-être de Marie (n°377), l'aînée née le 9 mars 1673.

La famille vit correctement sur sa petite exploitation qui s'étend sur environ deux hectares. Froment et seigle sont les cultures principales. Le chanvre est travaillé avec un braie et un dévidoir. La maçonnerie semble être pratiquée régulièrement avec trois marteaux de fer à piquer la pierre et une cuillère. L'étable n'abrite que cinq bovins, dont une paire de jeunes bœufs. La maison comprend deux pièces principales, où se situent une table close en sapin, deux lits dont un en rotin, deux coffres, un grand charnier en châtaignier. La cuisine ne possède rien d'extraordinaire si ce n'est le traditionnel grand bassin d'airain. La garde-robe est un peu plus garnie, avec plusieurs chemises, vêtements de rechange et surtout un vieux manteau de drap noir avec un col en velours. Bref, la famille ne manque de rien, bien que tout ne soit pas en très bon état.

En 1681, en tant que père et garde naturel des enfants de son premier mariage, Jean CARADEC prête plusieurs sommes d'argent : le 8 septembre, 54L à Jean MICHEL époux d'Henriette LE DANTEC de Kergouellec en CARNAC, le 6 octobre, 60L au même Jean MICHEL sous la caution de Jean RIO et Gilles CARADEC du bourg, et 120L à Julien HERVE époux d'Isabelle LE GLOUAHEC du même village (n°922-923) sous la caution de Jean LE GLOUAHEC, Yves LE GALLUDEC et Pierre LE TOUMELIN. Quelques mois plus tard, le 11 avril 1682, Jean CARADEC meurt. Dès le 17 à la sénéchaussée d'Auray, la tutelle des enfants mineurs est confiée à sa veuve Hélène MICHEL, qui est enceinte. Par contre, Julien CARADEC, fils du premier mariage, réclame son émancipation sous l'autorité de son oncle Michel CARADEC de Kerouriec en ERDEVEN. Le 19, Hélène MICHEL accouche de François, fils posthume de Jean. Le 21, les biens mobiliers sont inventoriés pour la somme de 87L, dont un tiers pour les animaux. L'un des priseurs est le voisin Pierre LE TOUMELIN.

B5549 - Largouet /s Auray - 17/04/1682

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur aux trois enfants mineurs de + Jean CARADEC de son second mariage avec Hélène MICHEL, décédé depuis quelques jours au Menec en CARNAC. Le plus jeune enfant, Julienne CARADEC, est âgé de 6 ans.

Témoins

1- Michel CARADEC de Kerouriec en ERDEVEN, frère au défunt.  
2- Olivier GOURHAEL de Kerhellec en PLOUHARNEL, marié à une sœur du père.  
etc...  
Ils nomment Hélène MICHEL tutrice de ses enfants.

B5549 - Largouet /s Auray - 17/04/1682

Décret de curatelle

Julien CARADEC f. + Jean de son premier mariage avec Jacqueline CORITON, du Menec en CARNAC, déclare être âgé de plus de 17 ans et vouloir gérer ses biens sous l'autorité de Michel CARADEC son oncle.

B5577 - Largouet /s Auray - 21/04/1682

*Inventaire après décès de Jean CARADEC au Menec en CARNAC*

A la requête de Hélène MICHEL, sa veuve et tutrice de leurs enfants. Greffier : BOULLE.  
Témoins : Julien CARADEC, fils aîné du défunt de son premier mariage avec Jacqueline CORITON, assisté de Michel CARADEC son oncle et curateur spécial, Patern UZELLO, oncle des mineurs  
Priseurs : François CORLOBE et Pierre LE TOUMELIN du Menec en CARNAC.

Meubles (8L 12s - 9,7%)

1 vieille table close de bois de sapin .....	15s
1 vieux charlit fait de clisse et de planches, sa couette de balle et couettil de toile, deux linceuls de réparaon et une berne.....	2L 5s
1 charlit de bois, sa couette de balle, 1 failli lingeul de laine bleu usée (chambre au bout).....	2L 10s
1 vieux coffre effoncé et fort caduc.....	12s
1 coffre cave en bois de châtaignier fermant à clé (SCEAU).....	2L 10s

Linge et vêtements (11L 17s - 13,3%)

3 linceuls de toile de gros lin, 1 de chanvre .....	3L 17s
4 chemises de toile de chanvre à usage d'homme, 1 haut-de-chausse, 1 paire de caneson (?) de toile.	2L
1 vieux manteau de drap noir, le collet parement de velours .....	1L 10s
5 chemises de toile de chanvre et réparaon à usage de femme.....	1L 10s
1 cotillon de toile et 1 paire de brassières.....	1L
1 cotillon de serge bleu fort usé et 1 paire de brassières de baguette blanche .....	1L 10s
1 vieux haut-de-chausse, 1 justaucorps usé.....	10s

Ustensiles de cuisine (15L 14s - 18,0%)

1 grand charnier en bois de châtaignier.....	1L 5s
1 mée à pâte son couvert en bois de fouteau.....	2L
1 pot de fer du port d'un seau et un petit trépied .....	1L 16s
1 petite poêle grasse foncé d'airain.....	10s
1 petit pain d'oing.....	10s
1 bassin d'airain du port de trois seaux d'eau.....	6L
3 autres petits bassins d'airain rapiécés et usés, l'un d'un seau, les deux autres d'un demi-seau.....	2L 15s
5 écuelles et cuillères de bois, 2 jades de bois et 1 passoire à lait.....	5s
1 seau de bois à puiser l'eau.....	4s
3 pots de terre et 1 pot à beurre .....	2s
5 ruches de paille.....	4s
2 paniers de clisse usés.....	3s

Matériel et outils agricoles (19L 14s - 22,5%)

1 charrette de bois non ferrée.....	5L
1 corde à charrette, le collier au cheval et ses attelages .....	16s
1 charrue complète garnie de fers, roues et cordages .....	1L 10s
1 joug à boeuf et les courroies .....	12s
1 herminette de fer.....	10s
2 faucilles à scier le blé et 2 autres à trier le glé.....	8s
2 sarcloirs de fer à sarcler le mil .....	2s

Carnac

1 ètrepe de fer mi usée et 1 tranche .....	2L
1 palle de fer usée.....	12s
1 palle de bois .....	3s
2 fourches de fer à trois doigts et 1 croc à deux doigts .....	1L
3 houettes de fer et 2 râtaux.....	1L 1s
3 marteaux de fer servant à maçonner et piquer de la pierre, 1 cuillère de fer.....	3L
1 fût de pipe en forme de trappe (?).....	1L 2s
1 brousse (?) à dents de fer usé.....	5s
1 petite offe à piler la lande, son ciseau et pilon .....	6s
1 petite braie de bois .....	12s
1 dévidoir, 2 cribles, 1 sac .....	9s
1 petite échelle de bois .....	6s
<u>Animaux en l'étable (28L 10s - 32,5%)</u>	
2 jeunes bœufs de poil noir.....	13L 10s
2 vieilles vaches, l'une de poil roux, l'autre de poil jaune.....	8L
1 génisse de deux ans.....	7L
<u>Production agricole (3L 10s - 4,0%)</u>	
2 perrées ½de froment rouge mesure d'Auray .....	NC
Les manies chaudes en l'étable et au-dehors .....	1L 10s
1 charretée de paille de seigle.....	1L
1 charretée de lande et buailles pour chauffer le four.....	1L
<u>TOTAL GENERAL : 87L 17s</u>	
<u>Blés en terre</u>	
1 journal ½sous froment - 1 journal ½sous seigle - ¼ journal sous avoine	
<u>Actes</u>	
A) Un inventaire fait à requête de Jean CARADEC des biens dépendants de sa communauté avec défunte Jacqueline CORITTON sa première femme, du 19/03/1671.	
B) Un contrat de ferme fait par Jean David PEZRON seigneur de Penlan, conseiller du roi et son procureur à Auray, à Jean CARADEC pour 9 ans de la tenue du Menec en CARNAC, passé devant Pierre GLAIN, NR, et quittance de 60L de nouveauté [pas de date].	
C) Un contrat d'acquêt fait par Jean CARADEC à requête de Guillaume LE TOUMELIN du Menec en CARNAC, du tout des édifices de la tenue du Menec à domaine congéable sous monsieur le procureur du roi d'Auray, foncier, en faveur de la somme de 890L, et quittance de la même somme, passé devant Pierre GLAIN, NR, daté du 02/10 et 06/11/1673.	
D) Un acte obligatoire obtenu par le défunt Jean CARADEC, père et garde naturel de ses enfants de son mariage avec défunte Jacqueline CORITTON, sur Jean MICHEL x Henriette LE DANTEC de Kergouellec en CARNAC, à cause de prêt portant la somme de 54L et passé devant les notaires d'Auray le 08/09/1681.	
E) Un autre acte obligatoire consenti par Jean MICHEL à Jean CARADEC, au dit nom, de la somme de 60L aussi à cause de prêt sous la caution de Jean RIO et Gilles CARADEC du bourg de CARNAC, daté du 06/10/1681 et passé devant les notaires d'Auray.	
F) Un autre acte obligatoire obtenu par Jean CARADEC, au dit nom, sur Julien HERVE x Isabelle LE GLOUAHEC de la somme de 120L, sous la caution de Jean LE GLOUAHEC, Yves LE GALLUDEC et Pierre LE TOUMELIN, passé devant les notaires d'Auray, daté du 06/10/1681.	

Sept ans plus tard en juin 1689, Hélène MICHEL disparaît à son tour au Menec. Jacques UZELLO est nommé tuteur des enfants mineurs. Le 28 juillet, les biens, qui ont peu changés depuis la mort de Jean CARADEC, sont de nouveau inventoriés pour 75L, soit une légère baisse. Ils sont vendus le 31.

B1500 - Sénéchaussée d'Auray - 22/07/1689

<u>Décret de tutelle</u>	
Il est recherché un tuteur aux mineurs de + Jean CARADEC et Hélène MICHEL du Menec en CARNAC.	
<u>Témoins</u>	
1- Olivier GOURHAEL de Kerhellec en PLOUHARNEL, frère par alliance des mineurs.	
2- Jean LE ROL de Kerberen en ERDEVEN, cousin germain par alliance au père.	
3- Jacques CARADEC de Kerminihy en ERDEVEN, cousin germain du père.	
4- Armel LE BIDEAU de Kerminihy en ERDEVEN, cousin germain par alliance au père.	
5- Nicolas MICHEL du Parco Portblanc en BRECH, frère à la mère.	
6- Jérôme MICHEL de Kerfraval en CARNAC, frère de la mère.	
7- Alain SONNIC de Kerguillay en CARNAC, beau-frère par alliance à la mère.	
Ils nomment tuteur Jacques UZELLO.	
(NDLR : un autre acte au 31/10/1689)	

B1869 - Sénéchaussée d'Auray - 28/07/1689

*Inventaire après décès de Hélène MICHEL, veuve de Jean CARADEC au Menec en CARNAC.*

A la requête de Jacques UZELLO, tuteur de leurs enfants mineurs.

Commis au greffe : Jean MILLON.

Priseurs : Pierre THOUMELIN du Menec en CARNAC, Pierre LE PORT de Kerouriec en ERDEVEN.

MEUBLES (5L 1s -6,6%)

1 lit, 1 couette de balle, 2 linceuls de réparaon et 1 vieux langeul.....	60s
1 vieille table .....	6s
1 vieille couchette, 1 couette de balle, 1 linceul de réparaon.....	5s
1 coffre fermé à clé (SCEAU).....	30s

LINGE ET VETEMENTS (4L 5s - 5,6%)

1 camisole blanche, 1 manteau noir, 1 cotillon bleu.....	60s
2 linceuls de gros lin .....	25s

USTENSILES DE CUISINE (8L 7s 6d - 11,1%)

1 charnier.....	15s
1 vieille poêle .....	6s
3 bassins d'airain, 1 moyen et 2 petits .....	6L
4 écuelles et 3 cuillères de bois .....	1s 6d
1 mée à pâte .....	25s

OUTILS ET MATERIEL AGRICOLES (8L 6s 6d -10,9%)

1 charrue complète et 1 vieux fer de charrue.....	25s
2 jougs à boufs .....	7s
1 charrette avec 1 échelle .....	3L
3 vieux cribles et 2 sacs .....	5s
4 faucilles.....	12s
3 sarcloirs .....	6s
1 seille .....	2s 6d
1 herminette.....	5s
1 braye et 1 barrique .....	8s
1 tranche et 1 vieille étrépe .....	10s
2 fourches de fer, 2 râteaux dentés de fer, 3 pignelles et 1 croc de fer.....	20s
De vieux boisages et 2 morceaux de fer.....	6s

ANIMAUX (43L 4s - 56,9%)

2 petits boufs.....	37L 10s
2 vaches .....	15L
4 poules .....	10s
4 ruches .....	4s

PRODUITS AGRICOLES (6L 15s -8,9%)

50 gerbes de seigle.....	NC
Ce qu'il y a en buailles, pailles de seigle .....	3L
Ce qu'il y a de marnies .....	3L 10s
Ce qu'il y a de foin .....	5s

TERRES ENSEMENCEES

1 jl ½ sous froment - ¼jl sous mil - 1/3 jl sous avoine

TOTAL GENERAL : 75L 19s

NDLR: Scellées effectuées le 08/06/1689.

Après la vente des biens familiaux, Marie CARADEC (n°377) vit sans doute chez son tuteur Jacques UZELLO. En la présence de ce dernier, le 23 février 1694, elle épouse à l'âge de 21 ans Jean EZANNO (n°376) de Kerousse, où elle s'installe<sup>22</sup>.

<sup>22</sup> Un autre Jean EZANNO résidait alors au Menec, où il est mort en mai 1723. Il était marié en premières noces vers 1698 à Perrine GOUZERH et en secondes vers 1714 à Jeanne LE SAUX, d'après les décrets de tutelle de ses enfants mineurs (B5557 - Largouet /s Auray - 21/05/1723).